

**Fondation de Luxembourg
Fondation
12, rue Erasme
L-2012 Luxembourg**

R.C.S. Luxembourg : G 198

**Comptes annuels au 31 décembre 2017 et
Rapport du réviseur d'entreprises agréé**

Table des matières

	Pages
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 3
Comptes annuels	
- Bilan	4
- Compte de profits et pertes	5
- Annexe	6 - 19



KPMG Luxembourg, Société coopérative
39, Avenue John F. Kennedy
L - 1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Au Conseil d'Administration
Fondation de Luxembourg
12, rue Erasme
L-2012 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation de Luxembourg (la « Fondation ») comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Fondation conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons membres du Conseil d'Administration notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 16 avril 2018

KPMG Luxembourg
Société coopérative
Cabinet de révision agréé

Yves Thorn

Fondation de Luxembourg
Fondation

Bilan
31 décembre 2017
(exprimé en EUR)

	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<u>Actif</u>			
Actif immobilisé	3	8.249.622	2.957.605
Immobilisations incorporelles		395	921
<i>Licences informatiques</i>		395	921
Immobilisations corporelles		3.264.209	16.688
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>		8.568	16.688
<i>Immobilisations recues en leg</i>		3.255.641	---
Immobilisations financières		4.985.018	2.939.996
<i>Titres ayant le caractère d'immobilisations</i>		4.984.993	2.939.996
<i>Cautionnements</i>		25	---
Actif circulant		48.618.348	49.536.069
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4	338.527	309.833
Autres valeurs mobilières	5	36.036.922	36.639.753
Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse	6	12.242.899	12.586.483
Comptes de regularisation actif		2.519	2.396
Total Actif		56.870.489	52.496.070
<u>Passif</u>			
Capitaux propres	7	52.529.208	48.032.617
Fonds propres de la Fondation de Luxembourg		3.000.000	3.000.000
Fonds propres des fondations abritées		49.364.289	44.807.694
Subvention d'équilibre non utilisée		164.919	224.923
Résultat de l'exercice		---	---
Fonds dédiés	8	4.220.243	4.025.613
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		121.038	437.840
Dettes sur achats et prestations de services		71.438	68.558
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		11.992	11.341
<i>Dettes fiscales</i>		5.581	1.176
<i>Dettes au titre de la sécurité sociale</i>		6.411	10.165
Autres dettes		37.608	357.941
Total Passif		56.870.489	52.496.070

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Fondation de Luxembourg
Fondation

Compte de profits et pertes
Pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)

	Notes	Du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017	Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016
<u>Charges</u>			
Autres charges externes	9	251.886	272.281
Frais de personnel	10	592.791	523.949
Salaires et traitements		505.513	452.636
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		61.496	53.763
Pensions complémentaires		25.782	17.550
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	3	8.646	8.306
Intérêts et autres charges financières		3.705	83
Autres intérêts et charges financières	3	3.705	83
Résultat de l'exercice		---	---
		857.028	804.619
<u>Produits</u>			
Autres produits d'exploitation	11	678.229	578.107
Autres intérêts et produits financiers	12	118.795	80.538
Autres intérêts et produits financiers		118.795	80.538
Quote-part des legs attribuables à l'exercice		----	54.587
Subvention d'équilibre	7	60.004	91.387
		857.028	804.619

Note 1 – Généralités

Fondation de Luxembourg (ci-après la « Fondation ») a été constituée le 18 décembre 2008 sous la forme d'une fondation pour une durée illimitée, régie par ses statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. La Fondation a déplacé, durant l'exercice 2011, son siège social au 12, rue Erasme, L-2012 Luxembourg.

Les statuts de la Fondation ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations en date du 23 janvier 2009. La Fondation est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro G 198.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

La Fondation a pour objet de promouvoir l'engagement philanthropique de personnes physiques et morales. A cette fin, elle peut prendre ou soutenir des initiatives et programmes dans les domaines scientifique, social, culturel, environnemental et tous autres domaines d'intérêt général, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. En vue de réaliser son objet, la Fondation peut notamment :

- agir par l'information et le conseil ;
- développer des services et outils promouvant et facilitant l'engagement philanthropique ;
- abriter sous son égide des fonds à objet spécifique ;
- octroyer des soutiens financiers, prix, récompenses et autres subsides à des organisations, publiques ou privées, des groupes d'individus ou des personnes individuelles ;
- lancer des appels à projets ;
- promouvoir des études et recherches ;
- développer des programmes d'actions propres ;
- créer ou participer à d'autres organismes, fondations, associations ou groupements à caractère non lucratif ;
- intervenir par toute autre manière conforme à son objet social.

Les comptes annuels de la Fondation retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission principale qui est l'accueil et la gestion de fonds et fondations (activité fondations abritées).

Ces comptes comprennent :

- le bilan qui synthétise la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation, incluant notamment les soixante-huit fondations abritées existantes au 31 décembre 2017 (soixante-quatre fondations abritées existantes au 31 décembre 2016) ;
- le compte de profits et pertes qui reprend uniquement les produits et les charges de l'année de la Fondation à l'exclusion des fondations abritées ;
- l'annexe qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de profits et pertes.

Note 1 – Généralités (suite)

Les fondations abritées se divisent en deux grandes catégories :

- les fondations avec dotation : elles disposent d'un patrimoine à caractère pérenne et productif de revenus utilisés chaque année au bénéfice de la cause choisie, elles peuvent avoir une durée de vie limitée ou illimitée ;
- les fondations de flux : elles fonctionnent grâce à des versements réguliers effectués par le donateur ou par des tiers sollicités par lui.

Au 31 décembre 2017, la Fondation inclut trente-six fondations avec dotation, vingt-sept fondations de flux et cinq fondations hybrides. Au 31 décembre 2016, la Fondation incluait trente-trois fondations avec dotation, vingt-sept fondations de flux et quatre fondations hybrides.

Note 2 – Principales méthodes comptables

Les dispositions de la loi comptable du 18 décembre 2015 relative aux comptes annuels et comptes consolidés et du règlement grand-ducal du 18 décembre 2015 déterminant la forme et le contenu des schémas de présentation du bilan et du compte de profits et pertes, modifiant la loi du 19 décembre 2002, ont été transposées dans ces comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises en accord avec l'article 26 de la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée afin que ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de la Fondation. Les principes, règles et méthodes comptables sont énumérés dans la présente note afin de mieux refléter l'objet de la Fondation.

La nomenclature et la terminologie de certains postes du bilan et du compte de profits et pertes a été adaptée au vu de la nature particulière de la Fondation.

Les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 relatifs aux comptes « Intérêts courus sur comptes bancaires ; Intérêts courus sur portefeuille de la Fondation ; Intérêts courus sur portefeuilles des fondations abritées » ont été reclassés du poste « Comptes de régularisation actif » dans le poste « Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an » afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant au 31 décembre 2017.

Note 2 – Principales méthodes comptables (suite)

2.1 Base de conversion des éléments exprimés en monnaies étrangères

La Fondation tient sa comptabilité en euros (« EUR ») et les comptes annuels sont établis dans la même devise.

A l'exception des actifs immobilisés qui restent convertis au cours de change historique, les postes de bilan exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Durant l'exercice, les opérations libellées en devise autres que l'EUR sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de revient, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés de telle manière à amortir la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles sur la durée d'utilisation.

Lorsque la Fondation considère qu'un actif immobilisé a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire sur base de leur durée d'utilisation estimée.

Les taux appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Licences informatiques	33,33 %
Autres installations, outillage et mobilier	33,33 %
Immeubles et constructions	2,50 %

Note 2 – Principales méthodes comptables (suite)

2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement composées de valeurs mobilières à revenu fixe qui ont été acquises avec l'intention de les garder jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Elles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan, si le Conseil d'Administration estime que la dépréciation sera durable.

Les différences positives (agios) et négatives (disagios) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement sont enregistrées en compte de profits et pertes sur la durée de vie résiduelle des actifs concernés. Ces différences sont enregistrées annuellement sur le compte des immobilisations financières, impactant le coût d'acquisition initial à la baisse (agios) ou à la hausse (disagios).

Les immobilisations financières sont également composées de parts d'OPCVM acquises par la Fondation pour du long terme et enregistrées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan, si le Conseil d'Administration estime que la dépréciation sera durable.

2.4 Autres créances

Les autres créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 2 – Principales méthodes comptables (suite)

2.5 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont portées au bilan au prix d'acquisition. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Le prix d'acquisition est déterminé selon la méthode des prix moyens pondérés.

A la date de clôture, elles sont valorisées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

La valeur de marché correspond pour :

- les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé, au dernier cours disponible le jour de l'évaluation ;
- les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif, à la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

2.6 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais imputables à un exercice ultérieur.

2.7 Capitaux propres

Les capitaux propres se divisent en fonds propres de la Fondation et fonds propres des fondations abritées. On retrouve les rubriques suivantes :

- la dotation propre de la Fondation, à hauteur de :
 - ❖ la dotation initiale constituée par les apports des fondateurs ;
 - ❖ des dotations complémentaires constituées par les legs et donations successifs affectés à la dotation de la Fondation.
- les dotations des fondations abritées de la Fondation :
 - ❖ la Fondation ouvre un fonds avec dotation dès lors qu'une ou plusieurs personnes physiques ou morales lui ont affecté, de manière irrévocable, un capital productif de revenus ;
 - ❖ les reports à nouveau créditeurs ou débiteurs en fin d'exercice des fondations abritées;
 - ❖ les réserves : cette rubrique permet aux fondations de constituer des économies, moins liquides que le report à nouveau, mais qui contrairement à la mise à la dotation permet une reprise le moment voulu ;
 - ❖ le report à nouveau ;
- le résultat de la Fondation.

Note 2 – Principales méthodes comptables (suite)

2.7 Capitaux propres (suite)

Les capitaux propres de la Fondation incluent également une subvention d'équilibre, visant à compenser les pertes d'exploitation que la Fondation aurait constatées si cette subvention ne lui avait pas été accordée. Cette subvention est enregistrée en compte de profits et pertes au rythme des pertes d'exploitation constatées par la Fondation.

2.8 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à des programmes d'intervention de la Fondation, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

2.9 Dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur de remboursement.

Fondation de Luxembourg
Fondation

Annexe (suite)
31 décembre 2017

Note 3 – Actif immobilisé

a. Actif immobilisé détenu directement par la Fondation

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le portefeuille titres de la Fondation est classé parmi les immobilisations financières, le Conseil d'Administration considérant qu'il s'agit d'actifs immobilisés et non de fonds de roulement, qui garantissent la pérennité de la Fondation et lui fournissent les ressources annuelles nécessaires à ses activités.

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par la Fondation consistent principalement en des licences informatiques, du matériel informatique et des installations de bureau destinés à permettre au personnel de la Fondation d'effectuer ses travaux administratifs et de gestion.

Pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017, l'évolution des actifs immobilisés de la Fondation s'analyse comme suit (exprimé en EUR) :

Libellé	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Additions / Sorties de l'exercice	Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Sorties de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur à la fin de l'exercice	Solde net à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	37.473	---	37.473	(36.552)	---	(526)	(37.078)	395
Immobilisations corporelles	99.050	---	99.050	(82.362)	---	(8.120)	(90.482)	8.568
Autres installations, outillage et mobilier	99.050	---	99.050	(82.362)	---	(8.120)	(90.482)	8.568
Immobilisations financières	2.936.823	38.597	2.975.420	3.173	---	2.496 *	5.669	2.981.089
Total des actifs immobilisés	3.073.346	38.597	3.111.943	(115.741)	---	(6.150) *	(121.891)	2.990.052

Note 3 – Actif immobilisé (suite)

a. Actif immobilisé détenu directement par la Fondation (suite)

- * L'amortissement sur l'exercice des agios et disagios sur les immobilisations financières s'élève à EUR 2.496 (2016 : EUR (504)) comptabilisé en autres intérêts et autres produits financiers.
Au 31 décembre 2017, les immobilisations financières ont une valeur de marché de EUR 3.263.445 (2016 : EUR 3.248.415).

b. Actif immobilisé détenu au travers des fondations abritées

Au cours de l'année 2017, la Fondation a obtenu l'autorisation du Ministère de la Justice d'accepter un leg en faveur d'une fondation abritée. La succession comprend des biens immobiliers, des biens mobiliers, une participation dans une SCI, des valeurs mobilières et des passifs.

Les éléments de la succession ont respectivement été comptabilisés dans les rubriques suivantes : immobilisations corporelles ; immobilisations financières ; avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse ; valeurs mobilières, autres dettes avec comme contrepartie les Fonds propres de la fondation abritée correspondante.

Les actifs immobiliers consistent en des immeubles qui seront utilisés dans le cadre des activités de la fondation abritée en ce qu'ils seront transformés en logement et mis à disposition pour des étudiants de l'Université du Luxembourg.

Les autres installations, outillage et mobilier et destinés à être utilisés par la fondation abritée consistent en du mobilier. Ces meubles sont actuellement non utilisés et stockés dans un entrepôt. Ils seront destinés à meubler les habitations une fois transformées en logements pour les étudiants de l'Université du Luxembourg.

Les immobilisations financières comprennent des parts d'une Société Civile Immobilière détenues par cette fondation abritée et destinées à être maintenues en portefeuille sur le long terme.

Fondation de Luxembourg
Fondation

Annexe (suite)
31 décembre 2017

Note 3 – Actif immobilisé (suite)

b. Actif immobilisé détenu au travers des fondations abritées (suite)

Pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017, l'évolution des actifs immobilisés des fondations abritées s'analyse comme suit (exprimé en EUR) :

Libellé	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Additions / Sorties de l'exercice	Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Sorties de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur à la fin de l'exercice	Solde net à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	---	---	---	---	---	---	---	---
Immobilisations corporelles	---	3.263.000	3.263.000	---	---	(7.359)	(7.359)	3.255.641
Autres installations, outillage et mobilier	---	13.000	13.000	---	---	---	---	13.000
Constructions	---	3.250.000	3.250.000	---	---	(7.359)	(7.359)	3.242.641
Immobilisations financières	---	2.003.929	2.003.929	---	---	---	---	2.003.929
Total des actifs immobilisés	---	5.266.929	5.266.929	---	---	(7.359)	(7.359)	5.259.570

Fondation de Luxembourg
Fondation

Annexe (suite)
31 décembre 2017

Note 4 – Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an

Les autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an de la Fondation se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances sur les fondations abritées	37.548	65.230
Intérêts courus sur comptes bancaires	---	3.485
Intérêts courus sur portefeuille de la Fondation	23.210	23.210
Intérêts courus sur portefeuilles des fondations abritées	197.558	217.560
Autres créances diverses des fondations abritées	80.211	348
	<u>338.527</u>	<u>309.833</u>

Note 5 – Autres valeurs mobilières

Au cours de l'année 2017, la Fondation a eu en gestion trente-six portefeuilles (2016 : trente-trois portefeuilles) de valeurs mobilières liés à des fondations abritées. Le montant net des valeurs mobilières s'élève à EUR 36.036.922 au 31 décembre 2017 (31 décembre 2016 : EUR 36.639.753).

Note 6 – Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse

La trésorerie commune de la Fondation et des fondations abritées est gérée de façon centralisée par la Fondation. Aux 31 décembre 2017 et 2016, cette rubrique se décompose de la manière suivante (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fondation de Luxembourg	195.079	256.380
Fondations abritées	12.047.820	12.330.103
	<u>12.242.899</u>	<u>12.586.483</u>

Fondation de Luxembourg
Fondation

Annexe (suite)
31 décembre 2017

Note 7 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres de la Fondation sont constitués des fonds propres de la Fondation de Luxembourg (EUR 3.000.000) et des fonds propres des fondations abritées (EUR 49.364.289).

En décembre 2008, la Fondation a reçu une dotation initiale de EUR 5.000.000 de la part de :

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (EUR 2.500.000) ;
- l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (EUR 2.500.000).

Cette dotation initiale incluait une subvention d'équilibre de EUR 1.000.000 dont bénéficie la Fondation pour compenser les pertes d'exploitation qu'elle aurait constatées au cours de ses premiers exercices. Au 4 avril 2011, le Conseil d'Administration de la Fondation a décidé d'augmenter le montant de cette subvention d'équilibre de EUR 500.000 pour la porter à EUR 1.500.000.

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a décidé, avec effet rétroactif au 31 décembre 2014, d'une augmentation supplémentaire de la subvention d'équilibre d'un montant de EUR 500.000 pour la porter à EUR 2.000.000.

Le montant total de la subvention d'équilibre utilisée au 31 décembre 2017 se porte à un montant de EUR 1.835.081 (2016 : EUR 1.775.077).

Les fonds propres des fondations abritées se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fonds propres au début de l'exercice	44.807.694	42.181.267
Dotations au cours de l'exercice	11.464.250	6.914.492
Affectation des fonds dédiés	(6.926.331)	(4.164.560)
Report à nouveau débiteur des fondations abritées :		
• fondations de flux	(174.897)	(116.961)
• fondations de dotation et hybrides	193.573	(6.544)
	<u>49.364.289</u>	<u>44.807.694</u>

Fondation de Luxembourg
Fondation

Annexe (suite)
31 décembre 2017

Note 8 – Fonds dédiés

Au 31 décembre 2017, les fonds dédiés sont constitués de EUR 4.220.243 alloués à des projets dans cinquante-deux fondations abritées (2016 : EUR 4.025.613 dans trente fondations abritées).

Au cours de l'année 2017, un montant de EUR 6.731.701 (2016 : EUR 4.116.511) a été utilisé dans des projets.

Les mouvements des fonds dédiés se décomposent comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	4.025.613	3.977.564
Affectation des fonds dédiés durant l'exercice	6.926.331	4.164.560
Projets (Missions) réalisées durant l'exercice	(6.731.701)	(4.116.511)
Fonds dédiés à la clôture de l'exercice	<u>4.220.243</u>	<u>4.025.613</u>

Note 9 – Autres charges externes

Les autres charges externes se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Honoraires	89.127	90.786
Loyers et charges locatives	92.173	92.643
Frais de représentation	6.636	7.655
Maintenance et entretien matériel informatique	12.370	23.149
Fournitures de bureau	8.265	13.286
Frais de communication	2.567	2.833
Frais de déplacement	4.105	7.166
Frais de publications	16.123	13.664
Autres	20.520	21.099
	<u>251.886</u>	<u>272.281</u>

Fondation de Luxembourg
Fondation

Annexe (suite)
31 décembre 2017

Note 10 – Frais de personnel

Durant l'exercice 2017, la Fondation a employé en moyenne 6 équivalents temps plein (2016 : 5,4 équivalents temps plein).

Note 11 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Prestations de services aux fondations abritées	660.816	576.097
Autres produits	17.413	2.010
	<hr/>	<hr/>
	678.229	578.107

Note 12 – Autres intérêts et autres produits financiers

Les autres intérêts et autres produits financiers assimilés se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Revenus des immobilisations financières	79.803	67.470
Plus-value de cessions des immobilisations financières	38.810	12.585
Intérêts sur comptes courants et dépôts à terme	182	483
	<hr/>	<hr/>
	118.795	80.538

Note 13 – Promesses de dons

Au 31 décembre 2017, les promesses de dons, sous forme de legs testamentaires et autres engagements contractuels, s'élèvent approximativement à EUR 58 millions au travers de dix fondations abritées (2016 : approximativement EUR 55 millions au travers de huit fondations abritées).

Note 14 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

La fonction d'administrateur est honorifique et ne donne droit à aucune rémunération.

Note 15 – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements significatifs postérieurs à la clôture.